



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 26/11/2021  
Reçu en préfecture le 26/11/2021  
Affiché le **26 NOV, 2021**  
ID : 039-283900017-20211122-C2021\_30-DE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 22 novembre 2021**

Membres en exercice : 22  
Présents : 20  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 21  
Votes pour : 21  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
19/10/2021

**Délibération n° C 2021- 30**

**Evolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Françoise VESPA ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT.

Procurations : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE à Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD.

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, l'Adjudant-chef Franck RIGAUD, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur le Sergent-chef Franck TOUILLIER est excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-41 du 7 décembre 2020 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-03 du 28 janvier 2021 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-10 du 16 mars 2021 relative à l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-11 du 16 mars 2021 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-12 du 16 mars 2021 relative au Budget Primitif 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-17 du 03 juin 2021 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2021;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-34 du 22 novembre 2021 relative à la Décision Modificative N°2 de l'exercice 2021 et information sur les opérations de dépenses imprévues ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 novembre 2021 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Le SDIS, comme les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débat d'orientations budgétaires (DOB) puis un vote du budget primitif annuel.

Conformément à l'article L.1424-35 du CGCT, le SDIS a par ailleurs l'obligation de conduire une démarche permettant à ses principaux financeurs (Département, EPCI compétents et Communes) d'inscrire, dans leur propre budget, les crédits nécessaires à son financement.

Dans ce cadre, le SDIS doit adopter deux délibérations :

- une première portant sur l'évolution de ses ressources et de ses charges prévisibles qui est transmise au Département avant le vote de sa contribution,
- une seconde fixant les montants prévisionnels des contributions des EPCI compétents et des Communes, devant être notifiés avant le 1er janvier de l'exercice concerné.

Le présent rapport traite de l'évolution des ressources et des charges prévisibles des sections de fonctionnement et d'investissement du SDIS du Jura pour l'exercice 2022. Le DOB, puis le BP, permettront de prendre en compte les résultats 2021, d'affiner les hypothèses, les choix et de proposer les inscriptions finales.

## **Préambule**

La préparation budgétaire 2022 s'inscrit dans un contexte opérationnel, sanitaire, économique et politique toujours très difficile.

Après plusieurs années de hausse continue des sorties de secours (en 2018 : + 1374 sorties de secours, soit + 6,62%), conséquence notamment des indisponibilités de transporteurs sanitaires privés (ITSP),



de l'appui au SMUR et de la réorganisation hospitalière, il y avait eu en 2019 une baisse de l'activité opérationnelle globale (- 1352 sorties de secours, soit - 6,11%) qui s'expliquait par l'absence d'événements climatiques significatifs et une diminution des ITSP.

En 2020, l'activité opérationnelle a légèrement augmenté : + 334 sorties de secours, soit + 1,60 %. Cependant, par rapport à 2019, en missions partagées urgences pré-hospitalières, il y a eu une hausse sensible des ITSP : + 960 interventions (+ 40,7 %) et des urgences SAMU : + 409 interventions (+19 %).

En 2021 l'activité opérationnelle augmente plus sensiblement : le nombre de sorties de secours pour des accidents de circulation connaîtra une croissance forte (projection : + 399 sorties de secours, soit + 26 %), en partie en lien avec la modification des règles d'engagement des moyens de secours : depuis le 1<sup>er</sup> avril, un engin de protection est engagé systématiquement pour tout accident sur la voie publique hors agglomération, afin de renforcer la sécurité des intervenants. L'année 2021 a également été marquée par un épisode orageux intense au mois de juillet, ayant engendré de nombreuses interventions (475 interventions).

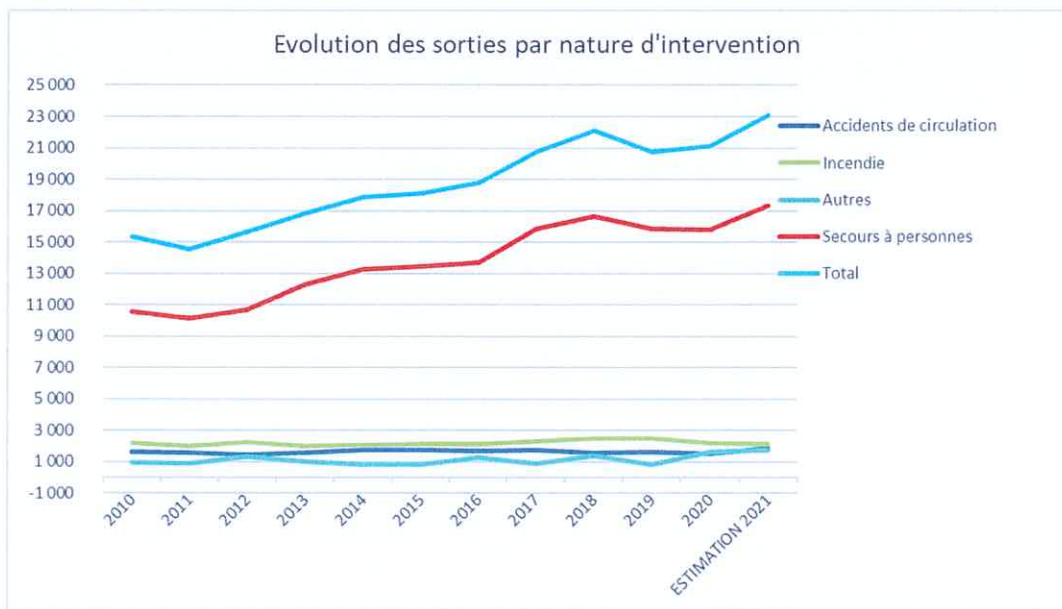
Les sollicitations pour les ITSP et pour les urgences SAMU sont toujours croissantes, on note entre 2020 et 2021 sur la même période de janvier à septembre une augmentation de 265 interventions pour les ITSP, soit + 11,7 % et de 338 interventions pour les urgences SAMU, soit + 20%. Cet impact opérationnel est d'autant plus fort que les délais d'intervention sont souvent allongés en raison de transport sur des centres hospitaliers éloignés.

Notons enfin que l'estimation 2021 pour les sorties de secours en matière de secours à personnes serait en hausse de 1 496 (+ 9,46%).

Le SDIS reste donc confronté à une tension opérationnelle entre la charge et la ressource. Cette tension est accentuée la journée et la situation est devenue inquiétante. Cette charge opérationnelle, dans son volet de permanence de soins, éloigne le SDIS de son cœur de métier : l'urgence. C'est une activité subie et en augmentation avec une part importante de transport et un temps aux urgences qui obèrent la disponibilité opérationnelle des personnels et des véhicules.

Le SDIS est devenu en quelques années la variable d'ajustement des politiques de santé et de permanence de soins. Les impacts de cette nouvelle réalité opérationnelle sont importants : sur la qualité du service, sur l'humain, sur les missions fonctionnelles, sur le risque juridique et sur les finances.

L'année 2022 doit permettre d'enclencher des améliorations, avec l'aide de la loi MATRAS qui sera promulguée prochainement.



- une intervention peut donner lieu à plusieurs sorties de secours

| ANNÉE           | SORTIES DE SECOURS       |          |        |                     |        |
|-----------------|--------------------------|----------|--------|---------------------|--------|
|                 | Accidents de circulation | Incendie | Autres | Secours à personnes | Total  |
| 2010            | 1 663                    | 2 197    | 989    | 10 524              | 15 373 |
| 2011            | 1 579                    | 1 981    | 879    | 10 126              | 14 565 |
| 2012            | 1 451                    | 2 237    | 1 302  | 10 658              | 15 648 |
| 2013            | 1 564                    | 2 002    | 1 004  | 12 247              | 16 817 |
| 2014            | 1 733                    | 2 074    | 840    | 13 232              | 17 879 |
| 2015            | 1 758                    | 2 104    | 852    | 13 424              | 18 138 |
| 2016            | 1 709                    | 2 119    | 1 276  | 13 711              | 18 815 |
| 2017            | 1 737                    | 2 306    | 886    | 15 830              | 20 759 |
| 2018            | 1 576                    | 2 521    | 1 375  | 16 661              | 22 133 |
| 2019            | 1 659                    | 2 467    | 836    | 15 819              | 20 781 |
| 2020            | 1 510                    | 2 173    | 1 626  | 15 806              | 21 115 |
| ESTIMATION 2021 | 1 909                    | 2 112    | 1 749  | 17 302              | 23 072 |

Toutefois, le SDIS a fait face avec courage, sur tous les plans, y compris financier, malgré les difficultés.

Nos financeurs institutionnels (Département, EPCI, communes) sont dans une situation économique et budgétaire délicate compte tenu du niveau de ressources dont ils bénéficient de l'Etat et des charges transférées.

La menace liée à la directive européenne sur le temps de travail conduisant à considérer le SPV comme un travailleur pourrait changer la donne pour les SDIS dans les années à venir si elle donnait lieu à une jurisprudence européenne applicable à nos sapeurs-pompiers.

En application du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), dont une nouvelle version est attendue pour la fin de l'exercice 2022, et du Règlement Opérationnel, le SDIS s'engage à atteindre ses objectifs opérationnels tout en poursuivant les efforts de maîtrise budgétaire entrepris depuis plusieurs années.

Les enseignements de la mission d'inspection-évaluation de décembre 2018 sont à prendre en compte ; ainsi la pluri-annualité sur les infrastructures et les véhicules se poursuit ; la pluri-annualité en matière de ressources humaines demeure un objectif à atteindre.

Il s'y ajoute la perspective d'établir une nouvelle convention triennale avec le Département, conformément à l'article L 1424-35 du CGCT. Compte tenu du travail en cours avec la mission d'aide et de contrôle de gestion du Département, cette convention portera sur les exercices 2022, 2023, 2024 et pourrait inscrire les relations financières entre les deux institutions dans une réelle pluri-annualité. Par conséquent l'exercice 2021 a été un exercice de transition. Or la poursuite de la hausse de l'activité opérationnelle, les missions accomplies pour la Santé vont générer un exercice déficitaire. Compte tenu de la reprise des résultats cumulés dès le BP, cette « recette » va être en forte diminution en 2022. Elle pourrait passer de 489 K€ à 150 K€, en fonction du déficit de l'exercice 2021.

En outre, chacun peut constater une reprise de l'inflation qui pourrait se confirmer en 2022. Enfin la publication de la loi MATRAS devrait nous confirmer des incidences en matières de dépenses et recettes de fonctionnement.

**Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2022 s'appuierait sur :**

- une évolution sensible de la contribution du Département,
- un gel du montant global des contributions des EPCI et des Communes,
- une légère progression des recettes liées aux produits de services,
- une hausse sensible des charges à caractère général, malgré les efforts de gestion continus conséquents ayant été et étant réalisés par les services,

- une augmentation de la masse salariale liée principalement à la mise en œuvre souhaitée et nécessaire d'un plan pluriannuel relatif aux ressources humaines,
- la volonté d'affecter des SPP sur les postes créés précédemment non encore pourvus, notamment pour favoriser la complémentarité SPP-SPV,
- une augmentation des indemnités SPV, notamment au vu des 6 derniers mois 2021,
- une baisse conséquente des dépenses d'investissement, liée à l'achèvement des CIS de RANCHOT JURA NORD, du BASSIN LEDONIEN et de la nouvelle plateforme logistique départementale ; les constructions des CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du LIZON, lancées en 2019, seront achevées ; les constructions des CIS d'ARBOIS, de LORETTE et SAINT-AUBIN devraient se réaliser ;
- l'effort de renouvellement du parc de véhicules d'incendie et de secours serait prolongé par un deuxième plan triennal (2022-2023-2024).

La prévision budgétaire présentée dans ce rapport n'intègre pas la prise en compte des résultats, tant de l'exercice 2021 que cumulés, constatés uniquement à la clôture de l'exercice, ni la prise en compte des restes à réaliser ou reports de la section d'investissement, en dépenses et recettes. Par conséquent, le financement des sections devra être révisé préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires pour intégration de ces éléments au Budget Primitif 2022, ainsi que des ultimes arbitrages.

## I - Les ressources prévisibles

### Les recettes de fonctionnement

|  | CA 2019           | CA 2020           | BP 2021           | *PREVISION<br>BP 2022 | Evolution / BP 2021 |                |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|----------------|
|  |                   |                   |                   |                       | %                   | montant        |
| Contribution du Département                  | 7 629 548         | 7 729 548         | 8 029 548         | 8 429 548             | 4,98%               | 400 000        |
| Contributions des EPCI et des Communes       | 8 849 373         | 8 849 373         | 8 992 114         | 8 992 114             |                     |                |
| Produits des services                        | 772 100           | 952 100           | 843 900           | 898 000               | 6,41%               | 54 100         |
| Autres ressources de fonctionnement          | 368 509           | 301 190           | 337 357           | 335 970               | -0,41%              | -1 387         |
| <b>TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>17 619 530</b> | <b>17 832 211</b> | <b>18 202 919</b> | <b>18 655 632</b>     | <b>2,49%</b>        | <b>452 713</b> |
| opérations d'ordre (neutralisation)          | 439 961           | 688 655           | 679 549           | 672 054               | -1,10%              | -7 495         |
| QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES        |                   |                   |                   | 443 226               |                     | 443 226        |
| <b>* TOTAL DES OPERATIONS FONCTIONNEMENT</b> | <b>18 059 491</b> | <b>18 520 866</b> | <b>18 882 468</b> | <b>19 770 912</b>     | <b>4,71%</b>        | <b>888 444</b> |

Les recettes réelles de fonctionnement, qui atteindraient 18 656 K€ en 2022, augmenteraient de 2,49 % par rapport au BP 2021. Ceci est lié essentiellement à l'augmentation de la contribution du Département (+ 400 K€) mais aussi des produits de services (+ 54 K€).

### *Les contributions*

Les contributions du Département, des EPCI et des communes constituent entre 93 et 94% des recettes réelles de fonctionnement du SDIS (93,35% pour 2022, mais seulement 88,12% des ressources totales de la section, donnée qui diminue)

Le montant global de la contribution des EPCI et communes au budget de fonctionnement s'établirait à 8 982 K€, atteint grâce à une augmentation en 2021, et à nouveau gelé.

La contribution du Département augmenterait de 400 K€ pour atteindre 8 430 K€ (+ 4,98%).

Ainsi les parts des contributions EPCI et communes / Département seraient respectivement en 2022 de 51,59 % (52,80% en 2021) et de 48,41 % (47,20 % en 2021).

Conformément à ma volonté, l'équilibre 50/50 sur les contributions est l'objectif à atteindre, inscrit dans la convention pluriannuelle précitée à venir.



## Les produits des services

Les recettes devraient augmenter en 2022 pour s'établir à 898 K€ contre 844 K€ en 2021. Cette augmentation est due essentiellement à la perspective annoncée d'augmentation du tarif national pour l'indemnisation des interventions pour indisponibilité de transporteurs sanitaires privés (ITSP).

Les nouvelles ressources en fonctionnement du côté santé demeurent aléatoires et sont toujours en cours de négociation.

La sécurisation des recettes SMUR (indemnisation des interventions faites en appui ou à la place du SMUR), par la conclusion de conventions avec les hôpitaux, est un objectif majeur, qui devrait se concrétiser ; pour ces interventions, le niveau de recettes n'a pas été réduit et il n'y a pas de constitution de provision pour l'instant.

## Les autres ressources

Elles resteraient stables à 336 K€ et correspondraient à :

- des remboursements en annuités versés par un certain nombre de communes dans le cadre de la construction de casernes (110 K€),
- des remboursements d'intérêts, versés par le Département pour des emprunts SDIS concernant les constructions de CIS auxquelles le Département a apporté sa participation (104 K€),
- des atténuations et des remboursements de charges (40 K€),
- des produits exceptionnels (65 K€) tels que des indemnités d'assurances et de la vente de petit matériel,
- des produits divers de gestion (4 K€),
- du FCTVA (13 K€).

Il sera encore nécessaire de recourir à la neutralisation des amortissements immobiliers compte tenu des charges de fonctionnement de 2022. Dans l'attente du montant définitif du résultat net de fonctionnement à reprendre au BP, la prévision de neutralisation est établie à 672 K€ (maximum possible 730 K€). Recette de fonctionnement et dépense d'investissement, la neutralisation des amortissements des opérations immobilières permet d'atténuer l'impact de la dotation aux amortissements sur la section de fonctionnement.

L'amortissement sur 20 ans (443 K€) des subventions perçues (8 865 K€) essentiellement pour les opérations immobilières, suggérée par les comptables publics, est une nouveauté qui favorise le financement de la section de fonctionnement pour laquelle la neutralisation même totale des amortissements immobiliers n'aurait pas suffi à l'équilibrer.

Le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2021, pourrait se situer entre 150 K€ et 250 K€ (489 K€ à l'issue de l'exercice 2020). Il diminuerait en raison d'un exercice 2021 déficitaire. Il devra, comme depuis de nombreuses années, être repris avec anticipation au BP pour pouvoir équilibrer la section, malgré la maîtrise des dépenses conjuguée à la hausse prévisible des ressources institutionnelles. Il conviendra toutefois de déterminer à quelle hauteur la neutralisation effective sera nécessaire en 2021 (totale ?) puis en 2022, en fonction des besoins à couvrir sur chaque section.

Pour l'instant la difficulté d'équilibrer la section de fonctionnement reste donc importante.

## Les recettes d'investissement

|  | CA 2019          | CA 2020           | BP 2021          | PREVISION<br>BP 2022 | Evolution /BP 2021 |                  |
|--|------------------|-------------------|------------------|----------------------|--------------------|------------------|
|  |                  |                   |                  |                      | %                  | montant          |
| Dotations, fonds divers et réserves              | 818 125          | 1 196 422         | 1 250 000        | 900 000              | -28,00%            | 350 000          |
| Subventions d'investissement                     | 2 291 199        | 1 380 912         | 1 368 410        | 1 004 000            | -26,63%            | 364 410          |
| Emprunts   | 1 900 000        | 1 900 000         | 2 667 519        | 2 034 791            | -23,72%            | 632 727          |
| Autres recettes d'investissement                 | 1 784            | 6 586             | 20 000           | 240 000              | 1100,00%           | -220 000         |
| <b>* TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>            | <b>5 011 108</b> | <b>4 483 920</b>  | <b>5 305 929</b> | <b>4 178 791</b>     | <b>-21,24%</b>     | <b>1 127 137</b> |
| Opération d'ordre entre section (amortissements) | 3 029 209        | 3 194 864         | 3 196 350        | 3 246 352            | 1,56%              | -50 002          |
| opérations patrimoniales                         | 149 445          | 3 100 014         | 70 000           | -                    | -100,00%           | 70 000           |
| <b>* TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>   | <b>8 189 762</b> | <b>10 778 799</b> | <b>8 572 279</b> | <b>7 425 143</b>     | <b>-13,38%</b>     | <b>1 147 135</b> |

Les recettes réelles d'investissement, qui atteindraient 4 179 K€ en 2022, diminueraient de 1 127 K€ soit – 21,24 % par rapport au BP 2021. Ceci s'explique principalement par l'avancée du programme de construction et du financement des opérations de constructions réalisées, ainsi que par la baisse du FCTVA et du montant de l'emprunt.

### ***Le fonds de compensation de la TVA***

Les ressources liées à l'encaissement du FCTVA à N+1, qui correspondent à 16,404% des dépenses d'investissement éligibles mandatées l'année précédente, devraient diminuer de 350 K€ pour passer à 900 K€, en lien avec la baisse des investissements.

### ***Les subventions d'investissement***

La baisse de 364 K€ (soit - 26,63 %) des subventions d'investissement correspond à la baisse de celles versées en capital par les communes et certains EPCI, qui participent pour moitié au financement des casernes, et s'explique principalement par le solde versé en capital en 2021 par la CC JURA NORD pour la construction du CIS de RANCHOT JURA NORD ; leur niveau s'établirait à 501 K€ compte tenu des constructions des CIS d'ARBOIS, du PLATEAU DE NOZEROY, du LIZON, et du solde de la construction du CIS du BASSIN LEDONIEN.

Les subventions du Département resteraient stables par rapport à 2021, à 503 K€ : le remboursement de la part du Département en capital pour les constructions qu'il a financées à 50 %, s'établirait à 378 K€, au niveau de 2021 (qui avait pris en compte le début du remboursement des 50% du Département dans le financement du CIS concernant l'emprunt souscrit par le SDIS pour la construction à MONTMOROT du CIS du BASSIN LEDONIEN et des Services Logistiques). Les emprunts sont à capital constant en annuités.

Le Département a inscrit à son BP 2022 (comme au BP 2021) une subvention d'investissement de 125 K€ en faveur du SDIS pour la migration en 2023 ou 2024 vers le nouveau système national d'alerte et de gestion opérationnelle NexSIS, finançant ainsi la subvention d'investissement de 250 K€ à l'ANSC versée par le SDIS en 2 ans.

### ***Les emprunts***

Il est prévu, afin d'équilibrer la section d'investissement, d'inscrire un montant d'emprunt d'environ 2 035 K€. Le recours à l'emprunt serait nécessaire en 2022 à une hauteur qui resterait à définir.

### ***Les autres recettes d'investissement***

Elles correspondent à des ventes de biens amortissables. Leur forte augmentation est due à l'inscription d'une recette de 190 K€ en prévision de la vente de l'ensemble immobilier de la rue des gentianes à LONS-LE-SAUNIER, antérieurement siège des Services Logistiques. Cette augmentation comprend aussi une prévision en hausse de ventes de matériels et de véhicules.

### ***La dotation aux amortissements***

La dotation aux amortissements devrait s'établir aux alentours de 3 246 K€ (le montant définitif qui dépend des entrées et des sorties sera affiné pour le BP). Elle représenterait un peu plus de 44,98 % des ressources d'investissement en 2022 contre 37,28 % en 2021. Cette augmentation d'environ 50 K€ contribue au financement des dépenses de la section d'investissement. Avec l'amortissement de l'opération immobilière de MONTMOROT (CIS du BASSIN LEDONIEN et Services Logistiques) une croissance de 300 K€ est attendue en 2023.

## II – Les charges prévisibles

### Les dépenses de fonctionnement

|   | CA 2019           | CA 2020           | BP 2021           | PREVISION<br>BP 2022 | Evolution<br>/BP 2021 |                |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|----------------|
|   |                   |                   |                   |                      | %                     | montant        |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général  | 2 843 332         | 2 894 869         | 3 059 000         | 3 217 450            | 5,18%                 | 158 450        |
| Chapitre 012 - Charges de personnel   | 12 125 956        | 12 189 602        | 12 759 510        | 13 271 000           | 4,01%                 | 511 490        |
| <i>dont personnels SPP - PATS - CONTRACTUELS</i>  | <i>7 741 731</i>  | <i>7 990 291</i>  | <i>8 398 510</i>  | <i>8 729 000</i>     | <i>3,94%</i>          | <i>330 490</i> |
| <i>dont sapeurs-pompiers volontaires</i>  | <i>3 309 457</i>  | <i>3 179 314</i>  | <i>3 341 000</i>  | <i>3 487 000</i>     | <i>4,37%</i>          | <i>146 000</i> |
| <i>dont anciens SPV</i>   | <i>1 074 768</i>  | <i>1 019 997</i>  | <i>1 020 000</i>  | <i>1 055 000</i>     | <i>3,43%</i>          | <i>35 000</i>  |
| Chapitre 65 - Autres charges courantes  | 139 211           | 101 548           | 147 130           | 145 630              | -1,02%                | -1 500         |
| Chapitre 66 - Charges financières   | 133 507           | 154 040           | 158 250           | 142 604              | -9,89%                | -15 646        |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles   |                   | 0                 | 2 000             | 2 000                | 0,00%                 | 0              |
| Chapitre 68 - dotations aux provisions  |                   |                   |                   | 70 000               |                       | 70 000         |
| 022 - Dépenses imprévues  |                   | 0                 | 50 000            | 40 000               | -20,00%               | -10 000        |
| <b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>   | <b>15 242 006</b> | <b>15 340 058</b> | <b>16 175 890</b> | <b>16 888 684</b>    | <b>4,41%</b>          | <b>712 794</b> |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordres de transfert entre section (amortissements, valeur compt des immo cédées...) | 3 032 741         | 3 117 925         | 3 196 352         | 3 246 352            | 1,56%                 | 50 000         |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>18 274 747</b> | <b>18 457 983</b> | <b>19 372 242</b> | <b>20 135 036</b>    | <b>3,94%</b>          | <b>762 794</b> |

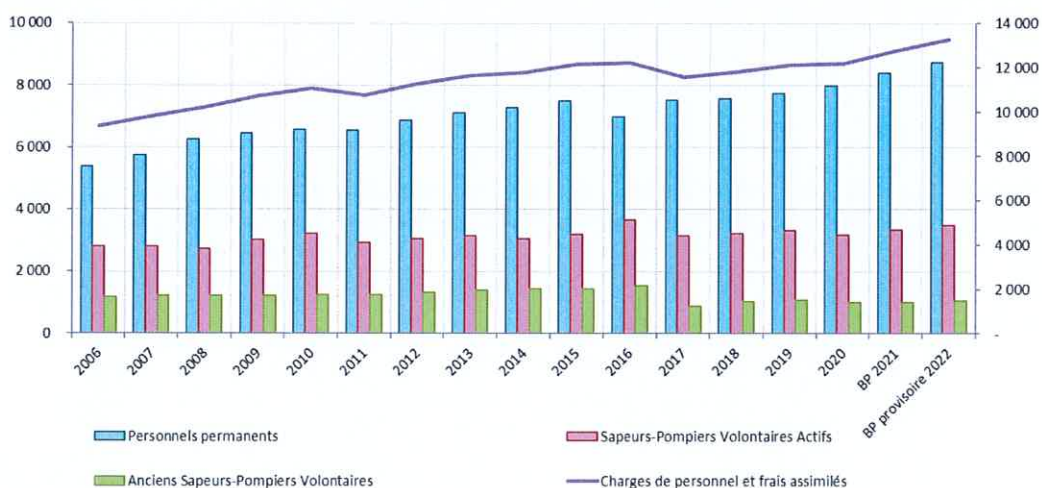
Les dépenses réelles de fonctionnement, qui atteindraient 16 889 K€ en 2022, augmenteraient de 4,41%, soit +713 K€ par rapport au BP 2021.

#### Charges à caractère général

Dans un contexte inflationniste, les charges à caractère général évolueraient de 5,18 % € soit environ 158 K€. Les domaines principalement concernés par les hausses sont l'électricité, les fournitures de petit équipement et l'habillement.

Les achats de fournitures de petit matériel seraient en hausse d'environ 28 K€. Les fluides seraient contenus hormis l'électricité qui augmenterait de 125 K€ soit environ de 30% (hausse générale des tarifs, chauffage des CIS RANCHOT JURA NORD et du BASSIN LEDONIEN). L'habillement augmenterait de 9 K€.

Evolution des dépenses de personnel (milliers €)



#### Charges de personnel

Les dépenses de personnels au chapitre 012 pourraient se situer à hauteur de 13 271 K€ soit une augmentation de 4,01 % correspondant à environ 511 K€.

##### Personnels SPP, PATS et contractuels :

En matière de ressources humaines, une politique stricte de maîtrise des effectifs et de restructuration interne a permis de contenir jusqu'à présent l'augmentation de la masse salariale.



Pour 2022 seraient prévus :

- 1 ETP PATS afin de renforcer et sécuriser la logistique
- l'ajustement d'un poste d'apprenti à un poste de catégorie B sur la fonction d'hygiène et sécurité
- le recrutement d'un Lieutenant sur un poste au GUT, créé mais vacant
- la revalorisation quadriennale de l'indemnité de fonctions et sujétions exceptionnelles (IFSE) et du CIA pour les PATS

Les effets GVT, avancement de grade sont toujours présents. L'augmentation éventuelle du point d'indice n'est pas prise en compte pour l'instant.

Un plan sexennal de renforcement des ressources humaines serait soumis à notre assemblée.

Il vise au renforcement de la couverture opérationnelle sur des secteurs en difficulté en appui des SPV et à faciliter le travail des services supports. La pluri-annualité dans cette matière aussi permettrait une meilleure lisibilité sans préjuger d'ajustements annuels.

L'utilisation du nouveau logiciel de calcul de la masse salariale permet une approche optimisée des prévisions dans le temps en substituant une approche personnalisée et proratisée à une simple approche en année pleine. Ceci peut expliquer la faible augmentation envisagée (hormis les 250 K€ du plan).

Pour l'instant le montant au BP 2022 pourrait s'établir à environ 8 729 K€ concernant les SPP, PATS et contractuels, soit une augmentation de 3,94 %.

#### Sapeurs-Pompiers Volontaires :

##### a) SPV en activité :

L'enveloppe budgétaire allouée à l'indemnisation des SPV pourrait augmenter de 4,37% pour s'établir en 2022 à 3 487 K€ (dont 12 K€ liés à leur protection sociale), augmentation nationale prévisible de 1% comprise, contre 3 341 K€ au BP 2021. A titre indicatif la consommation 2021, année exceptionnelle, pourrait dépasser 3 500 K€.

Les incertitudes liées au volume annuel et à la nature des sorties de secours (secours à personnes, régulation, aléas climatiques) contraignent le SDIS à être vigilant sur la potentielle évolution de ce poste budgétaire tout au long de l'année.

##### b) Anciens SPV :

Les dépenses correspondent à l'allocation de vétérance, de fidélité (versées directement par le SDIS) et à la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (PFR et NPFR). La prévision évoluerait de 35 K€ soit 3,43%, le SDIS restera vigilant sur l'évolution des dépenses de l'exercice 2022.

Depuis 2019 et au fil des années, la croissance du nombre d'allocataires de la PFR et NPFR, indemnisés via un prestataire sur notre budget, génère une augmentation annuelle régulière sur ce poste de dépense.

La prochaine loi MATRAS devrait modifier les règles d'octroi de la PFR (dont 15 ans d'ancienneté au lieu de 20 ans) et conduira à augmenter le nombre de bénéficiaires et le budget nécessaire.

#### **Autres charges courantes**

Elles resteraient stables autour de 146 K€, et comprennent :

- des redevances pour licences informatiques
- les indemnités et frais des élus
- la participation annuelle à l'entretien de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions)
- l'adhésion annuelle au Syndicat Mixte COGITIS
- les subventions versées à 4 associations (UDSPJ, Spéléo Secours, Amicale de la Direction, Œuvre des pupilles)

## Charges financières

Elles correspondent aux intérêts d'emprunt.

|                                     | CA 2019 | CA 2020 | BP2021  | Prévision BP 2022 | Evolution /BP 2021 |         |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|-------------------|--------------------|---------|
|                                     |         |         |         |                   | %                  | montant |
| chapitre 66 - paiement des intérêts | 133 507 | 154 040 | 158 250 | 142 604           | -10%               | -15 646 |

Ils sont estimés à 143 K€ en 2022 soit -10 %. Le début de l'amortissement du prêt contracté pour la construction à MONTMOROT de l'ensemble CIS du BASSIN LEDONIEN / SERVICES LOGISTIQUES a débuté en 2021. La baisse est liée au vieillissement des emprunts en cours. Il est possible que l'emprunt qui sera contracté avant la fin de 2021 ait un impact en intérêts (en capital) sur 2022 ce qui nous conduirait à réviser cette prévision.

## Charges exceptionnelles

Pas de changement, 2 K€ prévus

## Dotations aux provisions

Dans l'attente d'un protocole transactionnel sur nos créances SMUR 2021, les comptables publics nous ont recommandé de provisionner ce risque, ce qui a été fait à hauteur de 70 K€. Il n'y a pas de provision prévue pour 2022 (cf § recette de fonctionnement).

## Dépenses imprévues

La prévision serait de 40 K€ en diminution de 10 K€ par rapport au BP 2021. Pour mémoire les crédits 2021 ont été utilisés à hauteur 18 K€ pour ajuster le montant du protocole transactionnel avec le Lieutenant-Colonel BELLINA.

## Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements, dépense de fonctionnement et recette d'investissement, est une opération d'ordre destinée à autofinancer le renouvellement des équipements structurants. Le tableau des amortissements détermine chaque année le montant de la dotation, selon les entrées et sorties.

L'augmentation de la dotation serait de l'ordre de 50 K€ (1,56 %) liée principalement aux acquisitions de véhicules réalisées. Cette donnée sera affinée pour le BP.

Le volume des opérations immobilières et du programme d'équipement devrait entraîner une hausse importante (environ 300 K€) de la dotation aux amortissements dès 2023 où l'opération immobilière de MONTMOROT devra commencer à être amortie et cet amortissement financé.

## Les dépenses d'investissement

|  | CA 2019          | CA 2020           | *BP 2021         | *PREVISION BP 2022 | Evolution /BP 2021 |                 |
|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|--------------------|-----------------|
|  |                  |                   |                  |                    | %                  | montant         |
| chapitre 10 - Dotation, fonds divers et réserves       |                  |                   |                  | 200 000            |                    |                 |
| chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées            | 481 824          | 481 631           | 641 460          | 641 413            | -0,01%             | -47             |
| chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 307 091          | 308 744           | 140 600          | 125 000            | -11,10%            | -15 600         |
| chapitre 204- Subventions d'équipement versées         | 3 000            | -                 | 125 000          | 125 000            |                    |                 |
| chapitre 21 -Immobilisations corporelles               | 2 901 988        | 1 795 209         | 3 879 600        | 3 823 450          | -1,45%             | -56 150         |
| chapitre 23 - Immobilisations en cours                 | 5 615 373        | 4 079 154         | 2 415 000        | 1 375 000          | -43,06%            | -1 040 000      |
| chapitre 020 - Dépenses imprévues                      | -                | -                 | 20 000           | 20 000             |                    |                 |
| <b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>                        | <b>9 309 276</b> | <b>6 664 738</b>  | <b>7 221 660</b> | <b>6 309 863</b>   | <b>-12,63%</b>     | <b>-911 797</b> |
| opérations patrimoniales                               |                  | 3 100 014         | 70 000           | -                  | -100,00%           | -70 000         |
| chapitre 040 - Neutralisation                          | 585 874          | 708 116           | 679 549          | 672 054            | -1,10%             | -7 495          |
| chapitre 040 Quote-part des subventions transf         |                  | 18 062            |                  | 443 226            |                    | 443 226         |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                 | <b>9 895 150</b> | <b>10 490 930</b> | <b>7 971 209</b> | <b>7 425 143</b>   | <b>-6,85%</b>      | <b>-546 066</b> |

|   | CA 2019          | CA 2020           | *BP 2021         | *Prévision BP 2022 | Evolution      |                 |
|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------|----------------|-----------------|
|   |                  |                   |                  |                    | %              | montant         |
| <b>Immobilisations hors programme</b>   | <b>4 106 902</b> | <b>2 861 519</b>  | <b>3 706 209</b> | <b>4 084 143</b>   | <b>10,20%</b>  | <b>377 934</b>  |
| Véhicules   | 1 852 551        | 63 292            | 40 000           | 70 000             | 75,00%         | 30 000          |
| Matériel et licences  | 804 069          | 1 241 361         | 793 100          | 918 400            | 15,80%         | 125 300         |
| Habillement   | 279 124          | 234 414           | 370 000          | 380 000            | 2,70%          | 10 000          |
| Immobilier  | 100 459          | 114 644           | 967 100          | 614 050            | -36,51%        | -353 050        |
| Subvention  | 3 000            | -                 | 125 000          | 125 000            | 0,00%          | 0               |
| Autres (annonces et insertion capital emprunts, neutralisation., dépenses imprévues, opérations patrimoniales, apurement du 1069) | 1 067 699        | 1 207 808         | 1 411 009        | 1 976 693          | 40,09%         | 565 684         |
| <b>Autorisations de Programme :</b>   | <b>5 788 248</b> | <b>7 629 411</b>  | <b>4 265 000</b> | <b>3 341 000</b>   | <b>-21,66%</b> | <b>-924 000</b> |
| Caserne d'Andelot en Montagne   |                  |                   |                  |                    |                |                 |
| Caserne de Jura Nord Ranchot  | 194 761          | 540 579           | -                | -                  |                |                 |
| Caserne des Combes  | 156 732          | 668               | -                | -                  |                |                 |
| Caserne des Rousses   |                  |                   |                  |                    |                |                 |
| Caserne de Lons-le-Saunier + Service Logistique   | 3 880 447        | 2 247 779         | -                | -                  |                |                 |
| Caserne d'Arbois  | 6 301            | 28 451            | 957 000          | 932 000            | -2,61%         | -25 000         |
| Caserne Le Lizon  | -                | 26 127            | 651 000          | -                  | -100,00%       | -651 000        |
| Caserne Plateau de Nozeroy  | -                | 25 873            | 651 000          | -                  | -100,00%       | -651 000        |
| Caserne St Aubin  | -                | -                 | 103 000          | 368 000            | 257,28%        | 265 000         |
| Caserne Lorette   | -                | -                 | 103 000          | 103 000            |                |                 |
| Caserne Crançot   |                  |                   |                  |                    |                |                 |
| Véhicules   | 1 550 007        | 4 759 935         | 1 800 000        | 1 938 000          | 7,67%          | 138 000         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9 895 150</b> | <b>10 490 930</b> | <b>7 971 209</b> | <b>7 425 143</b>   | <b>-6,85%</b>  | <b>-546 066</b> |

Les dépenses réelles d'investissement, qui atteindraient 6 310 K€ en 2022, diminueraient de 12,63 %, soit - 912 K€ par rapport au BP 2021, principalement en raison de l'achèvement des opérations immobilières des CIS du PLATEAU DE NOZERROY et du LIZON.

### **Immobilisations hors programme**

Elles passeraient de 3 706 à 4 084 K€ (+378 K€ soit + 10,20%).

#### **Véhicules**

Ce poste correspond cette année principalement à la révision décennale de l'échelle de DOLE. Les dépenses au BP 2021 étaient de 40 K€, elles atteindraient 70 K€.

#### **Matériels et licences**

Ce poste comprend le matériel d'incendie et de secours, le matériel et outillage techniques, le mobilier, le matériel informatique et les licences.

Les dépenses au BP 2021 étaient de 793 K€, elles atteindraient 918 K€. L'augmentation serait d'environ 125 K€ (+15,80%).

Les achats de mobilier et de matériel informatique seraient en hausse de 200 K€ ainsi que les dépenses de matériel d'incendie de secours de 137 K€.

En revanche les dépenses en matériel et outillage techniques seraient en diminution de 133 K€ ainsi que les acquisitions de licences de 69 K€.

#### **Habillement**

Les dépenses au BP 2021 étaient de 370 K€, elles atteindraient 380 K€.

#### **Immobilier**

Ce poste comprend les frais d'études et les grosses réparations des bâtiments.



Les dépenses au BP 2021 étaient de 967 K€, elles atteindraient 614 K€. La diminution de 353 K€ correspondrait au coût de la réparation du système de chauffage du bâtiment de la direction, inscrit au BP 2021, atténué par l'inscription d'environ 200 K€ pour grosses réparations dans les centres d'incendie et de secours.

### **Subventions**

Les subventions versées restent stables à hauteur de 125 K€ (NexSIS)

### **Les autres dépenses**

Elles correspondent au remboursement du capital de la dette, à la neutralisation des amortissements immobiliers, aux dépenses imprévues, à l'amortissement des subventions perçues, nouveauté, ainsi qu'à la deuxième partie de l'apurement du 1069.

Les dépenses au BP 2021 étaient de 1 411 K€, elles atteindraient 1 977 K€.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 641 K€ et est stable. Il est possible que l'emprunt qui sera contracté avant la fin de 2021 ait un impact en capital (et en intérêts) sur 2022 ce qui nous conduirait à réviser cette prévision.

|                                      | CA 2019 | CA 2020 | *BP 2021 | *PREVISION<br>BP 2022 | Evolution /BP 2021 |         |
|--------------------------------------|---------|---------|----------|-----------------------|--------------------|---------|
|                                      |         |         |          |                       | %                  | montant |
| chapitre 16 - Emprunts et dettes ass | 481 824 | 481 631 | 641 460  | 641 413               | -0,01%             | -47     |

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû serait de 7 368 K€ pour un montant d'emprunt de 13 859 K€.

Pour mémoire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le capital restant dû était de 8 009 K€ pour un montant d'emprunt de 13 859 K€.

Les dépenses imprévues resteraient prévues à 20 K€.

Il sera encore nécessaire de recourir à la neutralisation des amortissements immobiliers compte tenu des charges de fonctionnement de 2022. Dans l'attente du montant définitif du résultat net de fonctionnement à reprendre au BP, la prévision de neutralisation est établie à 672 K€ (maximum possible 730 K€). Recette de fonctionnement et dépense d'investissement, la neutralisation des amortissements des opérations immobilières permet d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement.

L'amortissement sur 20 ans (443 K€) des subventions perçues (8 865 K€) essentiellement pour les opérations immobilières, suggérée par les comptables publics, est une nouveauté qui favorise le financement de la section de fonctionnement pour laquelle la neutralisation même totale des amortissements immobiliers n'aurait pas suffi pour équilibrer la section de fonctionnement.

### **Les autorisations de programme**

Ce poste correspond aux frais d'études, aux travaux liés à la construction ou rénovation de biens immobiliers (casernes, atelier), ainsi qu'à l'achat de véhicules,

Les dépenses au BP 2021 étaient de 4 265 K€, elles atteindraient 3 341 K€ en 2022.

Elles représenteraient près de 46,29 % des dépenses d'investissement inscrites au BP 2022 contre 54,36% au BP 2021.

### **Constructions des CIS**

Il s'agit des dépenses en frais d'études et en travaux de construction pour 3 opérations immobilières en cours :

- AP N°18 Caserne ARBOIS = 932 K€
- AP N°22 Caserne ST AUBIN = 368 K€
- AP N°23 Caserne LORETTE= 103 K€

## Véhicules

L'achat de véhicules représenterait 1 938 K€, en augmentation de 138 K€ (soit +7,67 %). Il s'agirait de la première année de l'autorisation de programme relative au deuxième plan pluriannuel d'équipement (2022, 2023, 2024). Ces investissements traduisent la volonté du SDIS de poursuivre l'effort entamé depuis 2017 pour le renouvellement de son parc de véhicules, considéré au moment du diagnostic en 2016 comme vieillissant pour les véhicules incendie.

## Synthèse

Le BP 2022 (hors reports estimés à 1 800 K€) serait globalement en augmentation d'environ 217 K€ (+ 0,79 %) par rapport au BP 2021 (hors reports). Pour autant, à ce stade, l'équilibre en section de fonctionnement et l'équilibre global ne sont pas réalisés.

Pour la section de fonctionnement, avec la reprise d'un résultat net cumulé de 150 à 250 K€, les recettes nécessaires à l'équilibre seraient de l'ordre de 220 K€ à 120 K€.

Pour la section d'investissement, présentée à ce stade en équilibre, avec la reprise d'un résultat net cumulé estimé à 1 800 K€ et des reports de dépenses 2021 qui pourraient atteindre 1 800 K€, l'équilibre final serait obtenu dans la prévision avec l'actuel montant d'emprunt prévu, de l'ordre de 2 000 K€ si l'emprunt de fin 2021 est appelé en totalité et si les coûts de construction n'augmentent pas trop. Toutefois la réalisation d'un nouvel emprunt en 2022 ne s'effectuerait qu'au vu de l'évolution des dépenses de la section.

Compte tenu de ces éléments, du travail en cours avec la mission d'aide et de contrôle de gestion du Département sur les dépenses et les recettes, il faut faire en sorte que l'exercice 2022 ne soit pas déficitaire.

La nouvelle convention pluriannuelle avec le Département, pour les années 2022, 2023, 2024, intégrera des dispositions relatives au financement, notamment le principe d'atteinte du 50/50 pour les contributions.

Il est dommage que l'effort demandé pour 2021 aux EPCI et communes, dont le montant global des contributions était inchangé depuis 2011, ne soit pas poursuivi.

Enfin les recettes en provenance de la Santé devront, pour celles qui le pourront, être confortées et les pistes nouvelles approfondies qu'elles soient ponctuelles ou pérennes.

Après une réalisation quasi complète du programme bâtementaire, une mise à niveau conséquente du matériel, toujours en cours, les besoins du SDIS pour conduire à bien toutes ses missions demeurent prioritairement humains (complémentarité SPP-SPV-PATS) et financiers.

Les prévisions budgétaires exposées dans le présent rapport restent cependant provisoires dans l'attente des résultats de l'exercice 2021. Une évaluation plus fine des besoins et de leurs financements sera réalisée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires puis du vote du Budget Primitif 2022 qui intégrera la reprise des excédents cumulés, et les reports en investissement.

L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement sera alors précisément établi, prenant également en compte les arbitrages budgétaires définitifs.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2022.**

---

DECISION N° C 2021-30 DU 22 NOVEMBRE 2021

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS pour l'exercice 2022.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 26 NOV. 2021  
Affiché le 26 NOV. 2021  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT